

MAIRIE
DE
CRAPONNE SUR ARZON



HAUTE-LOIRE
43500

Tél. 04 71 03 20 03
Fax 04 71 03 36 16

**SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

10 JUIN 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a donné un avis favorable au projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay en application du schéma départemental de coopération intercommunale, périmètre dans lequel est située la commune de Craponne-sur-Arzon.

Invité à communiquer un avis sur la modification du périmètre du site Natura 2000 « Rivières à moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon », le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adoption du périmètre restreint soit un périmètre d'une superficie totale de 407 ha pour 164 km de cours d'eau.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Apinac au Syndicat des Eaux de l'Ance-Arzon.

Dans le cadre de la subvention allouée au Festival, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention entre l'association Festival Country Rendez-Vous et la Mairie.

Pour renforcer l'équipe des services techniques, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste en emploi d'avenir, deux CUI-CAE ont été renouvelés l'un pour les services techniques, l'autre pour les services administratifs.

L'assemblée a décidé l'adhésion de la commune à l'outil SIG (Système d'Information Géographique) / GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Il a ensuite été procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

Le Conseil Municipal a pris note du rapport présenté par le Sictom des Monts du Forez.

Laurent MIRMAND
Maire de CRAPONNE SUR-ARZON

